

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - André ESSAYAN - Claude FRIGANT - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - Pierre PENE - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 841/07/BC

**■ Boulevard Urbain Sud à Marseille (8ème et 9ème arrdts) - Section avenue de Lattre de Tassigny - échangeur Florian - Marché de maîtrise d'oeuvre - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises
DIFRA 07/246/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le projet du Boulevard Urbain Sud constitue un projet majeur pour l'agglomération. En reliant le secteur de la Pointe Rouge à l'échangeur Florian sur l'autoroute A50, il assurera la desserte des quartiers Sud de Marseille. Afin de disposer d'une infrastructure routière dans les meilleurs délais, la réalisation de la totalité du projet est envisagée avec une procédure de contrat de partenariat. Le Conseil de Communauté de ce jour, délibère sur l'intention de recourir à ce type de procédure.

Toutefois, avant de pouvoir finaliser un contrat de partenariat, il est nécessaire d'approfondir les études techniques et d'engager certaines procédures administratives obligatoires (enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, enquête «Loi sur l'Eau»).

Les études techniques de détail ont déjà été réalisées sur la section comprise entre la traverse Parangon et l'avenue de Lattre de Tassigny ; elles restent à faire entre l'avenue de Lattre de Tassigny et l'échangeur Florian (U 500).

Pour ce faire, il convient de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour réaliser certaines prestations d'études sur le Boulevard Urbain Sud, conformément

à l'article 74.III.4^{ème} du Code des Marchés Publics et d'approuver le dossier de consultation des entreprises.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FAG 22/12/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président, modifiée par la délibération n° FAG 20/534/CC du 26 juin 2006.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser des études techniques sur le boulevard Urbain Sud, section de Lattre de Tassigny – échangeur Florian.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres Ouvert pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 74.III.4^{ème} du Code des Marchés Publics en vue de réaliser des études techniques sur la section avenue de Lattre de Tassigny – échangeur Florian du Boulevard Urbain Sud.

Article 2 :

Est approuvé le dossier de consultation des entreprises annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
– n° d'opération : n° 2003/0128 – Nature : 2315-2031 – Fonction : 815 – Sous-politique : C 311.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN